



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E83185

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 15 300

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BAYONNE 399559046

Siret : 399 559 046 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0011983 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 321585H1247000/001 399330/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 321585H1247000/001 399330/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : GARATE-SANSINENA

CD 918  
QUARTIER TEILERIA  
64310 ASCAIN

Téléphone : 05 59 54 45 17

Portable :

Site Internet :

E-mail : garatesansinena@hotmail.com

Responsabilité légale :

GARATE PHILIPPE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/09/2021
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	17/09/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.